

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 18 novembre 2025

GT-P(2025)4

**COMITÉ DIRECTEUR SUR LA DÉMOCRATIE  
(CDDM)**

\*\*\*

**GROUPE DE TRAVAIL SUR LES PARAMÈTRES D'APPLICATION ET  
MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES DE REYKJAVÍK  
POUR LA DÉMOCRATIE  
(GT-P)**

**RAPPORT DE LA 4e RÉUNION**

**(Réunion hybride, 13-14 octobre 2025)**

Mémoire du Secrétariat

---

Le Groupe de travail du CDDEM sur les paramètres d'application et de mise en œuvre des Principes de Reykjavík pour la démocratie (GT-P) a tenu sa 4e réunion en présentiel et en ligne (via Zoom) les 13-14 octobre 2025, sous la présidence de M. Edwin Lefebvre (Belgique).

## 1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

Le président a ouvert la réunion et souhaité la bienvenue à tous les participants, dont la liste figure à l'Annexe I. M. Lefebvre a brièvement rappelé les travaux réalisés jusqu'à présent par le GT-P lors de ses trois réunions tenues à Strasbourg les 23-24 septembre, les 9-10 décembre 2024 et les 6-7 mars, ainsi que lors de la 3e réunion plénière de la CDDEM tenue les 26-27 mai 2025, au cours de laquelle le projet de paramètres a été examiné par le Comité.

L'ordre du jour a été adopté tel qu'il figure à l'Annexe II.

## 2. Discussion sur les paramètres visant à faciliter l'application et la mise en œuvre des Principes de Reykjavík pour la démocratie et d'autres normes pertinentes du Conseil de l'Europe

Le GT-P a examiné une version révisée du projet de paramètres préparée par le Secrétariat. Le projet intègre les commentaires reçus de 22 organisations lors de la [consultation publique](#) organisée pendant la période estivale. La réunion a également examiné les commentaires reçus de 11 États membres avant la consultation publique : Belgique, Bulgarie, Croatie, France, Allemagne, Irlande, Pays-Bas, Suède, Suisse, Royaume-Uni et Ukraine, ainsi que du Bureau du Comité européen de coopération juridique (CDCJ) et de la Commission pour l'égalité de genre (GEC), l'Union Européenne ainsi que d'autres entités du Conseil de l'Europe, parmi lesquelles le Comité directeur sur la lutte contre la discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI), le Groupe d'États contre la corruption (GRECO), la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise) et les Services Jeunesse et Culture.

### 2.1 Discussion des éléments introductifs

En ce qui concerne les changements terminologiques, les participants ont convenu d'utiliser dans l'ensemble du document l'expression « personnes exposées à la discrimination » au lieu de « groupes vulnérables/personnes en situation de vulnérabilité ». D'autres modifications rédactionnelles ont été convenues afin d'apporter davantage de clarté, sans toutefois modifier le fond de l'introduction. Des références supplémentaires à la Déclaration de Reykjavik ont été ajoutées, ainsi qu'à l'objectif des paramètres, qui est de servir à l'apprentissage mutuel et à l'élaboration des actions futures des États membres.

L'introduction fournit désormais des indications claires sur les objectifs des paramètres, définit les normes de manière plus précise et donne ainsi de meilleures indications sur la manière de les utiliser dans les auto-évaluations nationales, etc. Le groupe de travail a souligné que l'interprétation et l'application des paramètres devaient être conformes aux normes du Conseil de l'Europe, notamment à la Convention européenne des droits de l'homme et à la jurisprudence applicable de la Cour européenne des droits de l'homme.

### 2.2 Discussion sur le projet de paramètres

Les participants ont ensuite examiné le projet révisé de paramètres, en passant en revue chaque section tour à tour.

Dans la section 1 (**Élections libres, équitables et résilientes**), plusieurs ajouts ont été approuvés afin de garantir une meilleure conformité avec les normes du Conseil de l'Europe, notamment en veillant à ce que les élections soient libres mais aussi équitables, en garantissant la liberté de circulation à l'intérieur du pays et en précisant dans quelles conditions des restrictions sont possibles. D'autres ajouts ont été apportés, notamment des précisions sur la répartition des sièges entre les circonscriptions, sur les mesures visant à promouvoir une participation large et inclusive, sur le traitement des données des électeurs et sur le lancement de référendums. Les participants ont également convenu d'inclure de nouveaux sous-paramètres sur l'influence de l'intelligence artificielle (IA) et d'autres nouvelles technologies dans les campagnes électorales. Dans cette section, toutefois, aucun accord n'a été trouvé sur le sous-paramètre relatif aux modifications des éléments fondamentaux du droit électoral. Deux formulations alternatives seront examinées lors de la réunion plénière du CDDEM en novembre 2025.

Dans la section 2 (**Libertés de réunion et d'association**), le GT-P a convenu d'inclure une référence explicite aux libertés de réunion et d'association en ligne, avec de nouveaux sous-paramètres couvrant ces aspects. Des clarifications ont également été convenues sur la portée des restrictions possibles aux réunions pacifiques.

Dans la section 3 (**Participation civile à la prise de décision**), les participants ont approuvé les commentaires reçus lors de la consultation publique sur la nécessité d'élaborer et de clarifier davantage les conditions garantissant la participation des citoyens et de la société civile. Plusieurs paramètres relatifs aux compétences locales et régionales (section 4 – **Démocratie à tous les niveaux**) ont été reformulés afin de les aligner davantage sur la Charte européenne de l'autonomie locale.

Les participants ont approuvé les clarifications apportées au libellé de la section 5 (**Séparation des pouvoirs**) et ont décidé d'inclure un sous-paramètre sur le contrôle démocratique des forces armées et de la police. Toutefois, le GT-P n'est pas parvenu à s'accorder sur le sous-paramètre relatif aux conditions des modifications constitutionnelles. La question sera donc examinée par la plénière du CDDEM lors de sa réunion plénière de novembre 2025.

Ensuite, dans la section 6 (**Parlements indépendants et efficaces**), le GT-P a examiné en détail la question des cadres d'intégrité pour les parlements et autres assemblées élues, une délégation s'opposant à la formulation relative à la réglementation des contacts avec des tiers. D'autres aspects ont été examinés, notamment l'inclusion d'un sous-paramètre sur les limites à l'utilisation de la procédure législative accélérée et d'autres mesures visant à restreindre les délibérations parlementaires. L'inclusion de ces éléments devra être décidée lors de la réunion plénière du CDDEM en novembre 2025, aucun consensus clair n'ayant été dégagé lors de la réunion.

La section 7 (**Pouvoirs judiciaires indépendants, impartiaux et efficaces**) a particulièrement bénéficié des commentaires du Bureau du CDCJ. Les participants au GT-P ont accepté la proposition du Secrétariat de disposer de deux séries distinctes de paramètres pour les juges et les procureurs. Les nouvelles formulations ont fait l'objet de longues discussions au cours de la réunion. En conséquence, de nouvelles propositions ont été approuvées dans la section 7 concernant les sous-paramètres relatifs aux organes d'autogestion judiciaire, au financement du pouvoir judiciaire et à la garantie de l'inamovibilité des juges. Les propositions de formulation du CDCJ concernant le rôle des pouvoirs exécutif et législatif dans les nominations et la discipline judiciaires n'ont pas pu faire l'objet d'un accord lors de la réunion et devront être décidées lors de la réunion plénière du CDDEM. En ce qui concerne le paramètre relatif aux procureurs, la formulation concrète sur l'exclusion de l'influence politique sur les procureurs publics doit être décidée lors de la réunion plénière du CDDEM, car une délégation a présenté une proposition distincte.

La section 8 (**Lutte contre la corruption**) a particulièrement bénéficié des commentaires du Secrétariat du GRECO. Une délégation s'est opposée à l'inclusion des déclarations de patrimoine des hauts fonctionnaires dans le sous-paramètre relatif aux règles d'intégrité des fonctionnaires et à la réutilisation sociale des biens. La même délégation s'est opposée à la référence à l'indépendance des autorités chargées de la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent. Ces propositions seront examinées et approuvées lors de la réunion plénière du CDDEM, car elles n'ont pas fait l'objet d'un accord général lors de la réunion.

Dans la section 9 (**Intégrité politique : financement des partis et pratiques de lobbying**), les participants au GT-P ont convenu d'inclure un sous-paramètre avec des critères pour l'attribution potentielle de fonds publics.

Les participants ont convenu de certaines clarifications rédactionnelles dans la section 10 (**Bonne gouvernance démocratique**) afin de se rapprocher des normes du Conseil de l'Europe et ont convenu de reformuler le sous-paramètre relatif aux normes de conduite des fonctionnaires publics promouvant des pratiques éthiques. Ils ont également ajouté un nouveau sous-paramètre concernant les mesures visant à protéger et à soutenir les fonctionnaires publics et autres personnes exerçant une fonction publique contre le harcèlement et l'intimidation. Enfin, et suite aux suggestions formulées notamment par le GEC, un nouveau sous-paramètre a été ajouté sur l'intégration de la dimension de genre et la budgétisation sensible au genre, ainsi que sur la prise en compte de la parité entre les sexes dans le pourvoi des postes de direction dans l'administration publique.

Le GT-P a examiné plusieurs suggestions de formulation présentées par le Secrétariat concernant la définition des risques en ligne, en particulier pour les mineurs, dans la section 11 (**Liberté d'expression**). D'autres formulations ont été examinées concernant les sous-paramètres relatifs à la désinformation, à la transparence et à la responsabilité des systèmes algorithmiques et aux risques en ligne pour les processus électoraux, le débat public, la santé et la sécurité, qui touchent en particulier les femmes et les filles ainsi que les personnes exposées à la discrimination. Les participants ont également convenu d'inclure un nouveau sous-paramètre sur les fonctions des activités de régulation des médias et de nouveaux sous-paramètres sur les politiques culturelles, la promotion de l'engagement culturel et l'accès au patrimoine culturel.

La section 12 (**Égalité, diversité et inclusion**) a particulièrement bénéficié des commentaires du Bureau du GEC. Les participants ont convenu de faire référence à « l'accès et la jouissance » des droits pour tous les individus et ont ajouté des exigences et des clarifications supplémentaires afin d'améliorer les sous-paramètres relatifs à la promotion de l'égalité des sexes et à la lutte contre la discrimination fondée sur le sexe, notamment l'ajout d'une approche intersectionnelle aux politiques d'égalité des sexes et à l'intégration de la dimension de genre.

Le groupe a pris note et apprécié les commentaires utiles reçus lors de la consultation publique, en particulier dans la section 13 (**Espace protégé pour la société civile**), et a convenu de clarifier davantage les éléments d'un environnement favorable à la société civile. Il a également ajouté un nouveau sous-paramètre sur la possibilité pour les organisations de la société civile (OSC) de s'organiser en associations, fédérations, etc., et un autre mentionnant explicitement que les OSC ne sont pas stigmatisées ou soumises à d'autres conséquences négatives du seul fait qu'elles reçoivent un tel financement.

La section 14 (**Autonomisation des jeunes et des enfants**) a été remaniée à la suite des commentaires reçus par le Service de la jeunesse afin de l'aligner sur les normes du Conseil de l'Europe et les derniers travaux de l'organisation dans ce domaine. Un sous-paramètre spécifique a été ajouté sur l'importance du travail des jeunes et des organisations dirigées par des jeunes et axées sur les jeunes.

Plusieurs ajouts ont été approuvés par le GT-P concernant la section 15 (**Éducation à la démocratie**) et la section 16 (**Vie démocratique durable et innovante**) afin de préciser davantage le texte, bien que les participants aient globalement approuvé le contenu de ces sections.

### **3. Discussion préliminaire sur un nouveau résultat attendu pour l'exercice biennal 2026-2027: cadre de soutien à l'utilisation des Principes de Reykjavik pour la démocratie.**

Lors de la dernière réunion du GT-P les 6- 7 mars 2025, le Secrétariat, avec le soutien de Mme Seema Shah de l'IDEA International, a présenté un certain nombre de modèles possibles pour l'élaboration d'un cadre d'évaluation permettant de mettre en œuvre les paramètres. Bien que les paramètres aient une valeur intrinsèque en tant que cadre holistique et liste de normes et d'exigences fondamentales pour le fonctionnement d'un système politique démocratique, leur mise en œuvre effective est essentielle pour faire progresser l'objectif d'application des principes de Reykjavik pour la démocratie dans la pratique. L'objectif du cadre d'évaluation est de fournir un cadre commun qui permettra aux États membres d'apprendre les uns des autres, de partager leurs bonnes pratiques et leurs expériences sur la base d'évaluations réalisées à l'aide d'un processus raisonnablement similaire. Ces auto-évaluations devraient également montrer que les paramètres sont adaptables à différents contextes politiques et culturels. Cependant, en raison de contraintes de temps, il n'a pas été possible de discuter du cadre d'évaluation lors de la réunion du GT-P.

Dans cette optique, le CDDEM a discuté de l'ajout d'un nouveau résultat attendu pour le prochain exercice biennal 2026-2027 : un cadre visant à soutenir l'utilisation des paramètres de Reykjavik pour l'application et la mise en œuvre des principes de Reykjavik pour la démocratie. Le Secrétariat a indiqué que les travaux sur ce livrable devraient débuter en 2026 et qu'il communiquerait les prochaines étapes du développement de cet outil pratique qui permettra à ceux qui souhaitent s'engager dans une auto-évaluation avec des critères d'évaluation d'appliquer les paramètres.

#### **4. Prochaines étapes**

Les membres ont été invités à envoyer leurs commentaires et questions sur le projet de paramètres au Secrétariat avant le 20 octobre (à midi) sur la base du document de travail utilisé lors de la réunion du GT-P. La version révisée intégrant ces commentaires sera diffusée par le Secrétariat le 24 octobre. Tout commentaire final doit parvenir au Secrétariat avant le 20 novembre en vue de la session plénière du CDDEM qui se tiendra du 26 au 28 novembre, au cours de laquelle les paramètres devraient être examinés et adoptés.

#### **5. Questions diverses**

Bien qu'il s'agisse de la dernière réunion du groupe de travail GT-P, de nouveaux livrables devraient être élaborés par le CDDEM d'ici la fin du prochain exercice biennal – sous réserve de l'adoption du mandat proposé pour 2026-2027 – notamment le cadre visant à soutenir l'utilisation des paramètres. Par conséquent, de nouveaux membres du groupe de travail GT-P seront élus lors de la réunion plénière du CDDEM qui se tiendra du 26 au 28 novembre.

**ANNEXE I****LISTE DES PARTICIPANTS****MEMBERS / MEMBRES****CHAIR / PRÉSIDENT**

M. Edwin LEFEBRE, directeur adjoint, ministère de la Communauté flamande, Agence des affaires intérieures

**AUSTRIA / AUTRICHE**

Mme Doris WAGNER, Directrice générale de l'éducation et de l'enseignement professionnel au sein du Ministère fédéral de l'Éducation, des Sciences et de la Recherche

M. Peter ANDRE, Ministère de l'Intérieur, Expert principal pour les affaires juridiques

**BELGIUM / BELGIQUE**

M. Thomas APOLITO, Attaché, Cellule Elections et Participation, Service public de Wallonie, SPW Intérieur et Action sociale, Direction de la Prospection et du Développement

**CROATIA / CROATIE**

M. Dino ZORIĆ, Chef du service chargé du système politique et électoral au sein du département chargé du système politique et de l'administration publique, Direction du système politique et de l'administration publique du ministère de la Justice, de l'Administration publique et de la Transformation numérique de la République de Croatie

**CYPRUS / CHYPRE**

Mme Menelaos VASSILIOU, Fonctionnaire A, Ministère de l'Intérieur

**GERMANY / ALLEMAGNE**

Mme Constanze LERNHART, Ministère de l'identité régionale, des collectivités locales, de la construction et de la numérisation du Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, chef de l'unité 302 « Missions des collectivités locales, structure territoriale et intérêts dans la législation et la mise en œuvre administrative »

**GREECE / GRECE**

M. Dimitrios PONTIKAKIS, expert au sein de la Direction de l'organisation et du fonctionnement des collectivités locales

M. Georgios CHRYSAFIS, expert au sein du département de l'organisation et du fonctionnement du deuxième niveau des collectivités locales

Mme Argyro MERKOURI, experte au sein du service de coordination

**LITHUANIA / LITUANIE**

M. Paulius SKARDŽIUS, conseiller principal, groupe chargé de la politique en matière d'administration publique et d'administration locale, ministère de l'intérieur

**REPUBLIC OF MOLDOVA / REPUBLIQUE DE MOLDOVA**

Mme Ana IONAS, Chancellerie d'État de la République de Moldavie

**MONTENEGRO**

Mme Bosiljka VUKOVIC-SIMONOVIC, chef de la division pour le Conseil de l'Europe, Département pour l'OSCE et le Conseil de l'Europe/DG des affaires multilatérales, ministère des Affaires étrangères

**NETHERLANDS / PAYS-BAS**

Mme Anna BUNDALO

**NORWAY / NORVÈGE**

Mme Anne-Karin ØDEGAARD, chef de l'analyse et de l'évaluation, ministère norvégien des Collectivités locales et du Développement régional, département des Collectivités locales

**PORTUGAL**

Mme Tânia MOURATO, directrice adjointe, Direction générale des autorités locales

**ROMANIA / ROUMANIE**

M. Claudiu IVAN, conseiller, Secrétariat général du gouvernement, Service d'appui stratégique et de coopération avec les organisations de la société civile

Mme Ursula NICOLAE, conseillère, Secrétariat général du gouvernement, Service d'appui stratégique et de coopération avec les organisations de la société civile

**SLOVAK REPUBLIC / RÉPUBLIQUE SLOVAQUE**

Mme Zuzana VIZVÁRYOVÁ, conseillère générale d'État, Unité d'autonomie administrative, Département de la modernisation et de la coordination, Section de l'administration publique, Ministère de l'intérieur

**SPAIN / ESPAGNE**

Mme Sol Ángeles González Miranda, conseillère principale, Unité des relations européennes et internationales, ministère de la Politique territoriale et de la Mémoire démocratique

**SWITZERLAND / SUISSE**

Mme Sarah VITTOZ, Collaboratrice scientifique, Département fédéral de justice et police DFJP, Office fédéral de la justice OFJ, Domaine de direction Droit public, Unité Projets législatifs II

**UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI**

Mme Coralie BLATCHFORD-NAEVE, Décentralisation anglaise - Contrôle et gouvernance, ministère du Logement, des Communautés et des Collectivités locales

**PARTICIPANTS / PARTICIPANTS****PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE COUNCIL OF EUROPE / ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE**

Mme Ivi-Triin ODRATS, Directrice adjointe de la Division des élections

M. Cesare COLOMBO, Commission des affaires politiques et de la démocratie

**CONGRESS OF LOCAL AND REGIONAL AUTHORITIES OF THE COUNCIL OF EUROPE / CONGRES DES POUVOIRS LOCAUX ET REGIONAUX DU CONSEIL DE L'EUROPE**

M. Niall SHEERIN, directeur adjoint du Centre d'expertise pour la gouvernance à plusieurs niveaux

**EUROPEAN COMMISSION FOR DEMOCRACY THROUGH LAW (VENICE COMMISSION) /  
COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT (COMMISSION DE  
VENISE)**

M. Adria RODRIGUEZ-PEREZ, Division II, Avis et rapports

**ADVISORY COUNCIL ON YOUTH / CONSEIL CONSULTATIF SUR LA JEUNESSE (CCJ)**

Mme Anja JOKIC, membre du Conseil consultatif sur la jeunesse

**EUROPEAN COMMITTEE ON LEGAL CO-OPERATION / COMITÉ EUROPÉEN DE COOPÉRATION  
JURIDIQUE (CDCJ)**

Mme Julie DEVYS, Comité européen de coopération juridique

**STEERING COMMITTEE ON ANTI-DISCRIMINATION, DIVERSITY AND INCLUSION / COMITE  
DIRECTEUR SUR L'ANTI-DISCRIMINATION, LA DIVERSITE ET L'INCLUSION (CDADI)**

Mme Charlotte GILMARTIN, cosecrétaire du Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et  
l'inclusion (CDADI)

**FREEDOM OF EXPRESSION AND CDMSI / LIBERTE D'EXPRESSION ET CDMSI**

M. Cesare PITEA

**GROUP OF STATES AGAINST CORRUPTION / GROUPE D'ETATS CONTRE LA CORRUPTION  
(GRECO)**

Mme Anne WEBER, Conseillère juridique principale

**INTERCULTURAL INCLUSION UNIT / UNITE INCLUSION INTERCULTURELLE**

Mme Nichola HOWSON

**OTHER PARTICIPANTS / AUTRES PARTICIPANTS**

**EUROPEA UNION / UNION EUROPEENNE**

M. Daniel FLEISCHER-AMBRUS

M. Janne DEWAELE

M. Florian DITTRICH

**EXPERT INDÉPENDANT / EXPERT INDEPENDANT**

Mme Seema SHAH, responsable de l'évaluation de la démocratie (DA) à l'Institut international pour la  
démocratie et l'assistance électorale (International IDEA), Stockholm, Suède

**SECRETARIAT**

**CDDEM SECRETARIAT / SECRETARIAT DU CDDEM**

Ms Urška UMEK, Secretary of the CDDEM / Secrétaire du CDDEM

Mme Marta BECERRA, Co-Secretary of the CDDEM / Co-Secrétaire du CDDEM

Ms Isabelle ETTER, Assistant / Assistante

**INTERPRETERS / INTERPRETES**

M. Didier JUNGLING  
 M. Nicolas GUITTONNEAU  
 Mme Clarissa WORSDALE

**ANNEXE II****ORDRE DU JOUR**

|    |   |                 |
|----|---|-----------------|
| 1. | <b>Ouverture de la réunion par le président</b>   |                 |
| 2. | <b>Adoption de l'ordre du jour</b>  | [GT-P(2025)OJ2] |
| 3. | <b>Discussion et finalisation des paramètres visant à faciliter l'application et la mise en œuvre des Principes de Reykjavik et d'autres normes pertinentes du Conseil de l'Europe afin de promouvoir, protéger et renforcer la démocratie dans tous les États membres</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Discussion des commentaires reçus lors de la consultation publique</li> <li>- Examen et finalisation du projet révisé des paramètres</li> </ul> | [CDDEM(2025)1]  |

|    |  |  |
|----|--|--|
|    | - Discussion sur le modèle d'évaluation des paramètres   |  |
| 4. | <b>Discussion préliminaire sur un nouveau résultat attendu pour l'exercice biennal 2026-2027</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Cadre visant à soutenir l'utilisation des Principes de Reykjavik pour la démocratie</li></ul> |  |
| 5. | <b>Questions diverses</b>  |  |